

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1:

Le tarif du laboratoire CRAN pour la « Mise à disposition en interne d'un tomographe à l'heure» est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire CRAN et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 11 janvier 2017

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

2 3 JAN. 2017

Contrat/Devis	n° Thomographie	Recherche	0	Prestation	•		Lette 1
Duré		mois	du	15/12/16	au	14/12/19	
Intitulé de la prestation/étud	e : Mise à disposition du tomographe à	l'heure interne				14/12/10	
. resperioable scientifiqu	A. Monas						
Laboratoire/Composant	e: CRAN			Pôle scie	entifique :		AM2I
ecteur du Laboratoire/Composant							
Co-contractar							
Fiche élaborée pa	r : André Thomas / FL						Sieta /
	1) F	rais de per					
Person				er obligatoirem	ent)		
	1) F nels permanents rémunérés sur budget Grade/Fonction		t (à compléte	er obligatoirem Salaire horaire	ent) Nombre d'heures	MONTANT total	
Person	1) F nels permanents rémunérés sur budget	Etablissemen	t (à compléte Obligation		Nombre	MONTANT total	
Person	1) F mels permanents rémunérés sur budget Grade/Fonction TECHNICIEN DE RECHERCHE &	Salaire annuel brut chargé	t (à compléte Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	en en en en en en en en en	
Person	1) F mels permanents rémunérés sur budget Grade/Fonction TECHNICIEN DE RECHERCHE &	Salaire annuel brut chargé	t (à compléte Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	en en en en en en en en en	

10,30				contrat	pécialement sur le	Personnels recrutés	
	MONTANT total	Nombre d'heures	Salaire horaire	Obligation horaire / an	Salaire annuel brut chargé	Grade/Fonction	Nom - Prénom
			47 T E 10				
	2011-000 F003605938935 F014ARAP		CONTRAT	ITE SLIP	ONNEL RECRI	ÛT TOTAL FRAIS DE PERS	COÜ
0,00			CONTRAI				
10,3				NNEL	AIS DE PERSC	COÛT TOTAL FR	

2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)

Frais de mission Achat de petits matériels	0,00 €
Consommables, produits	0,00 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)	0,00 €
restations specifiques	
Gratification de stagiaires	
Autres dépenses	0,00 €

COÛTS DIRECTS

0,00€

Nom du matériel / Date d'achat	(€ HT)	Durée d'amortisseme nt (année)	annuel d'utilisation	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT
	250000	10	1 607	1	15,56 €
			1 607		0,00€

15,56 €

Nom du matériel	N° du contrat de maintenance	Date du contrat de maintenance	Coût annuel du contrat de maintenance	Nombre d'heures d'utilisation	MONTANT
			0€	0	0,00€
					0,00€

0,00€

COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES

TOTAL DES COÛTS DIRECTS

15,56 €

I OTAL DES COUTS DIRECTS	25,92 €
Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)	39.00%
Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement	4,04 €
TOTAL DES COÜTS INDIRECTS	4046

COÛT COMPLET		29,96 €
MARGE	0,00%	0,00€
Montant du devis HT		29,96 €